

Paysages & Urbanisme - 29/06/2010

Projet de loi Grenelle 2

 **Imprimez l'article**

La Commission mixte paritaire composée de 7 sénateurs et 7 députés s'est réunie le 16 juin. Elle a abouti à un accord entre les deux assemblées. La procédure parlementaire prévoit ensuite une lecture des conclusions de cette commission en séance publique dans les deux assemblées, ce qui sera fait cette semaine. Ensuite, la loi peut être éventuellement différée au Conseil constitutionnel puis elle sera promulguée par le Président de la République.

Nous terminons l'analyse de ce texte très complexe et publierons prochainement sur ce site les résultats avec nos commentaires sur les thèmes suivants :

- ▶ la réforme des ZPPAUP transformées en Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ainsi que la réforme des autorisations aux abords des Monuments Historiques
- ▶ la performance énergétique dans les bâtiments anciens
- ▶ le nouveau régime des panneaux publicitaires
- ▶ les réformes annoncées du Code de l'Urbanisme
- ▶ les projets d'expérimentation du péage urbain
- ▶ l'instauration d'une trame verte et bleue
- ▶ les nouvelles règles d'implantation des Zones de développement Eolien

*Alain de la Bretesche,
secrétaire général de Patrimoine-Environnement*

associations-patrimoine.org est un site édité par la 